

Traitement des données à caractère personnel et protection de la vie privée dans les télécommunications, RNIS

1990/0288(COD) - 24/09/1997

Le comité de conciliation sur la protection des données n'a pas abouti à un accord mais a permis un rapprochement sensible des positions. Le Président Imbeni estime que l'accord est désormais à portée de main.